

# **ARRETE**

## **MODIFIANT L'ARRETE N°19-193 PORTANT ORGANISATION AU TITRE DE L'ANNEE 2020 DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE, SPECIALITE « ENVIRONNEMENT- HYGIENE »**

**N/Réf.** : NP/ CM/19-195

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relatifs aux conditions d'accès à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transpositions du droit communautaire à la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours de la fonction publique d'Etat par voie télématique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1<sup>ère</sup> classe,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale,

Vu les résultats du recensement des déclarations de vacances de postes précédemment opéré,

Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre le Centre de Gestion de l'Interrégion Ile de France/Centre-Val de Loire,

Vu l'arrêté n°19-193 en date du 10 mai 2019 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant organisation au titre de l'année 2020 des concours externe, interne et troisième concours d'Adjoint technique principal de 2ème classe, spécialité « Environnement-Hygiène ».

## **ARRETE,**

### **Article 1er :**

Le nombre de postes ouverts par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour les concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité « Environnement-Hygiène » est modifié et porté à 76 postes répartis de la manière suivante :

Concours externe : 36 postes  
Concours interne : 30 postes  
Troisième concours : 10 postes

Soit au total 76 postes.

Les options ouvertes sont les suivantes :

- Hygiène et entretien des locaux et espaces publics,
- Propreté urbaine, collecte de déchets,
- Agent d'assainissement,
- Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration,
- Entretien des piscines,
- Entretien des patinoires,
- Opérations mortuaires (fossoyeur, porteur).

### **Article 2 :**

Les autres articles de l'arrêté n° 19-193 en date du 10 mai 2019 restent inchangés.

### **Article 3 :**

Madame la Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète d'Indre-et-Loire.

### **Article 4 :**

Ampliation du présent arrêté qui sera affichée dans les locaux du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, du Centre de Gestion du Cher, du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, du Centre de Gestion de l'Indre, du Centre de Gestion du Loir-et-Cher, du Centre de Gestion du Loiret, de la Délégation régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale du ressort du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire ainsi que dans les locaux du pôle emploi et publiée sur le site internet du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

**Article 5 :**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire:

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

**Fait à TOURS, le 13 mai 2019**

**Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire  
Pour le Président et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente**

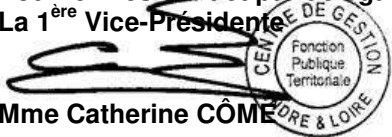
**Catherine CÔME**



**Publié le :**

**Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire  
Pour le Président et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente**

**Mme Catherine CÔME**



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Arrêté modifiant l'arrêté n.19-193 portant organisation au titre de l'année 2020 des concours externe, interne et troisième concours d'adjoint technique principal de 2ème classe, spécialité "environnement-hygiène";

---

**Date de transmission de l'acte :** 13/05/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 13/05/2019

---

**Numéro de l'acte :** CONC19-195 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 037-283700128-20190513-CONC19-195-AR

---

**Date de décision :** 13/05/2019

**Acte transmis par :** Nathalie ERNESTES

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9.2. Autres domaines de compétences des départements